

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

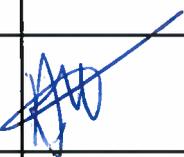
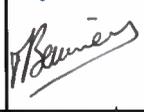
Ouverture de séance 19 h 00
 Fin de séance 21 h 00

FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 AVRIL 2019

Liste des délibérations :

N° de la DCM 2019	Objet de la délibération
4-2019	Compte Administratif 2018
5-2019	Compte de Gestion 2018
6-2019	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
7-2019	Vote des 4 taxes
8-2019	Budget primitif 2019
9-2019	Amortissement fonds de concours SIVOCS
10-2019	Demande de subvention AMITER Construction d'une couverture terrasse au foyer
11-2019	Demande de subvention DETR Construction d'une couverture terrasse au foyer
12-2019	Report de subvention de la région au SIVOCS Echo Jeunesse
13-2019	Adhésion de la commune de MORHANGE au S12E pour la compétence Concession Réseaux Electriques à compter du 1er janvier 2020
14-2019	Adhésion sans cotisation au CAUE
15-2019	Motion de soutien à la population de retraitée

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
ALBERT Julien	1er Adjoint	
BAURIERES Martine Arrivée au Point 8	Conseillère Municipale	
FISCHER Jean-Paul	Conseiller Municipal	
FRANCHINI Jean-Luc Donne procuration à SCHMITT Laurent	Conseiller Municipal	excusé P.O. 
GOUTH Laurent Quitte la réunion au point 8 sans voter	Conseiller Municipal	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	excusé

Nom Prénom	Fonction	Signature
KONIECZNY Alain	Maire	
RICHERT Rosetta	Conseillère Municipale	
SCHMITT Daniel	Conseiller Municipal	
SCHMITT Kévin	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent Reçu procuration de FRANCHINI J-Luc	2ème Adjoint	

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 4-2019 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Laurent GOUTH, élu président de séance, expose aux membres du Conseil Municipal le contenu du compte administratif 2018 de façon très détaillée.
Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré approuve sans observation le compte qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :		Section d'investissement	
Dépenses	215 296.87 €	Dépenses	156 738.32 €
Recettes	344 042.36 €	Recettes	166 407.90 €

Soit un excédent de 128 745.49 €

Soit un excédent de 9 669.58 €

Soit un résultat de clôture excédentaire de 138 415.07 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

VOTES : 8 POUR : 8 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 5-2019 – COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de Grostenquin n'appelle ni observation, ni réserve de la part des membres du Conseil Municipal.

Le compte de gestion fait apparaître à la clôture de l'exercice un résultat excédentaire de 138 415.07 €

VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2019 - DCM N° 6-2019

Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Etaient présents : KONIECZNY Alain - ALBERT Julien - SCHMITT Laurent - SCHMITT Daniel - FISCHER Jean-Paul - GOUTH Laurent - SCHMITT Kévin - RICHERT Rosette - BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8
GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer
Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc - KLEIN Christophe
Procuration : M. FRANCHINI Jean-Luc donne procuration à M. SCHMITT Laurent

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain KONIECZNY
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice : 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de **128 745.49 €**

un déficit d'exploitation de **0 €**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		
Virement à la section d'investissement :		0 €
Résultat d'investissement :	EXCEDENT	9 669.58 €
de l'exercice	DEFICIT	0.00 €
A - Excédent de fonctionnement au		
Restes à réaliser Dépenses		0.00 €
Restes à réaliser Recettes		
Exécution du virement à la section d'investissement		0.00 €
Affectation complémentaire en réserve		
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)		128 745.49 €
B - Déficit de fonctionnement au		
Déficit à reporter		

VOTES : 9 POUR : 9 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23/04/2019
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié - Publié
le 23/04/2019
Transmis à la S.P.
le 23/04/2019



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 7-2019 – VOTE DES TAXES

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition pour l'exercice 2019 et après en avoir discuté et délibéré

DECIDE de laisser inchangé les taux des taxes directes locales, à savoir :

Taxe d'habitation	: 21.23 %
Taxe foncière (bâti)	: 14.60 %
Taxe foncière (non bâti)	: 53.59 %

VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

24 AVR. 2019

COURRIER ARRIVÉ



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 8-2019 – BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée ses propositions de crédits pour le budget de l'exercice 2019

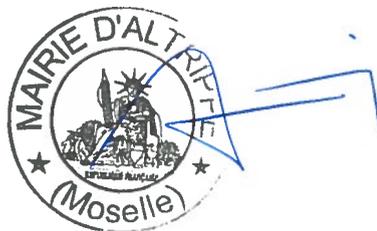
Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

ADOpte les propositions du Maire pour ce budget dont la balance s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	403 622 €	Dépenses	198 456 €
Recettes	403 622 €	Recettes	198 456 €

VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 9-2019 – AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS SIVOCS

Considérant que des subventions d'équipement ont été versées au SIVOCS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) au compte 20412 depuis 2018,

Considérant que ces immobilisations n'ont pas vocation à rester durablement au bilan,

Considérant que la réglementation fixe la cadence maximale pour ce type d'immobilisation à 15 ans,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'amortir les sommes inscrites à ce compte sur une durée de 15 ans à compter de 2019
- Décide d'inscrire les crédits correspondants aux comptes 681 (042) et 280412 (040) des budgets en cours et à venir.

VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 10-2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AMITER POUR LA CONSTRUCTION D'UNE COUVERTURE DE TERRASSE AU FOYER

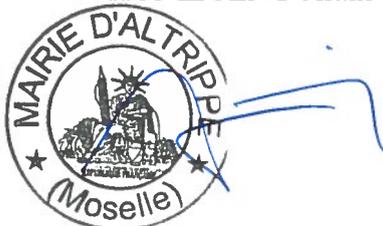
Le Maire rappelle aux édiles que 9 associations œuvrent au sein de la commune pour faire vivre le village et qu'il serait judicieux de créer un espace couvert attenant au foyer afin de bénéficier d'une plus grande superficie d'utilisation de la salle quel que soit la météo.

Le conseil municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

- CHARGE le Maire de demander des devis pour la construction d'une couverture de terrasse au foyer
- CHARGE le Maire d'instruire un dossier de demande de subvention au titre de l'AMITER
- DECIDE de prévoir la dépense au budget communal
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de l'opération

VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

**N° 11-2019 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
COUVERTURE DE TERRASSE AU FOYER**

Le Maire rappelle aux édiles que 9 associations œuvrent au sein de la commune pour faire vivre le village et qu'il serait judicieux de créer un espace couvert attenant au foyer afin de bénéficier d'une plus grande superficie d'utilisation de la salle quel que soit la météo.

Le conseil municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

- CHARGE le Maire de demander des devis pour la construction d'une couverture de terrasse au foyer
- CHARGE le Maire d'instruire un dossier de demande de subvention au titre de la DETR
- DECIDE de prévoir la dépense au budget communal
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de l'opération

VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

24 AVR. 2019

COURRIER ARRIVÉ



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 12-2019 –REPORT DE SUBVENTION DE LA REGION AU SIVOCS « ECHO JEUNESSE »

Pour le projet de construction du groupe scolaire et accueil périscolaire de Vahl-Ebersing, l'ensemble des collectivités territoriales ont été sollicitées pour apporter leur concours au financement dudit projet.

La Région Grand Est, par son dispositif de soutien aux communes rurales, peut apporter son concours financier (subvention), mais ce dispositif s'adresse en premier lieu aux communes. Ces dernières ont toutefois la possibilité de transférer les aides régionales auxquelles elles peuvent prétendre à un syndicat intercommunal dont elles font partie.

Dans ce cadre, les six communes composant le SIVOCS « Echo Jeunesse » souhaitent transférer le solde des aides auxquelles elles sont éligibles au SIVOCS, pour le projet de construction du groupe scolaire et accueil périscolaire de Vahl-Ebersing.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d' ALTRIPPE

ACCEPTE de transférer le solde des aides de la Région Grand Est, auxquelles la commune d'ALTRIPPE est éligible dans le cadre du dispositif aux communes rurales, soit Altrippe, Biding : 100 000 € / Laning : 30 400 € / Lixing, Maxstadt, Vahl-Ebersing : 125 000 €, pour le projet de construction du groupe scolaire et accueil périscolaire de Vahl-Ebersing ;
HABILITE Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce transfert.

Copie de la présente délibération sera adressée au SIVOCS « Echo Jeunesse ».

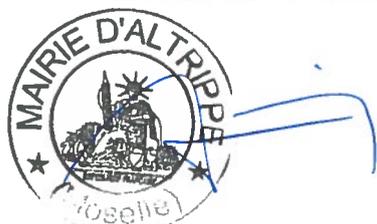
VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

24 AVR. 2019

COURRIER ARRIVÉ



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

**N° 13-2019 – ADHESION DE LA COMMUNE DE MORHANGE AU SI2E POUR LA
COMPETENCE « Concession réseau électrique » A COMPTEUR DU 01 JANVIER 2020**

M. le Maire donne lecture aux membres de son Conseil Municipal de la délibération du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement notifiée par son Président.

Cette délibération a pour objet l'acceptation à l'unanimité des membres du Comité Syndical de la nouvelle demande d'adhésion au SI2E de la commune de Morhange à compter du 01 janvier 2020.

En vertu de l'article L 5211-18 du CGCT, les conseils municipaux de chaque commune adhérente au SI2E doivent se prononcer sur cette nouvelle adhésion dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

De ce fait, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Morhange au Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement, pour sa compétence « concession réseau électrique » à compter du 1^{er} janvier 2020.
- D'approuver, ipso facto, les modifications des statuts du SI2E,

La présente délibération sera transmise au SI2E après visa de la Sous-Préfecture.

PJ : statuts SI2E au 01/01/2020

VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019



24 AVR. 2019

COURRIER ARRIVÉ

STATUTS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENERGIE ET L'ENVIRONNEMENT (SIE)

Article 1^{er} – Constitution et dénomination

En application des dispositions des articles L 5211.18 à L 5212.34 du code général des collectivités territoriales, il est formé entre les communes de **Folschviller, Macheren et Valmont** un syndicat qui prend la dénomination de **Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement (SIE)**, ci-après désigné « le syndicat ».

La possibilité d'adhérer à ce syndicat reste ouverte à d'autres communes selon les modalités de l'article L 5212.26 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 – Durée, siège

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Folschviller.

La durée du Syndicat est illimitée ; le syndicat est institué pour la durée nécessaire à la réalisation de son objet.

Article 3 – Objet

Le Syndicat a pour objet :

3.1 la mise en place d'un réseau câblé de vidéocommunication dans les communes de **Folschviller, Macheren, Valmont**

3.2 la concession du réseau d'énergie électrique dans les communes de **Folschviller, Macheren, Valmont**

3.21 – Elargissement aux communes d'**Altviller et de Lachambre** depuis le 01 janvier 2010

3.22 – Elargissement aux communes d'**Altrippe, Baronville, Berig-Vintrange, Biding, Bistroff, Boustroff, Brulange, Destry, Diffembach-les-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Fremestroff, Freybose, Grening, Grostenquin, Guessling-Hémering, Harprich, Hellimer, Landroff, Laning, Lelling, Leyviller, Lixing-les-St Avoild, Maxstadt, Petit-Tenquin, Racrange, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange et Viller** depuis le 01 janvier 2019.

Elargissement à la commune de **Morhange** à compter du 01 janvier 2020.

3.23 – Retrait de communes : néant

3.3 La gestion et la valorisation des espaces naturels dans les communes de **Folschviller, Macheren, Valmont**

Article 4 – Administration du Syndicat

Le Syndicat est administré par un comité composé d'un élu par commune. Ce comité élit un bureau composé de 4 membres délégués des communes associées conformément aux articles L 5212.6 à L 5212.17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 5212.12 du code général des collectivités territoriales, ce bureau est chargé de prendre toutes les dispositions utiles en vue de l'exécution de ses délibérations.

Article 5 – Budget et Comptabilité du Syndicat

Les fonctions de receveur du Syndicat sont exercées par le Trésorier Principal à Saint-Avold ;
Receveur - Trésorier de la Commune de Folschviller, siège du Syndicat.

Le budget pourvoit aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour la réalisation de ses objets.

Les recettes du budget du Syndicat comprennent celles prévues à l'article L 5212.18 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Article 6 – Contribution des communes

La fixation de la quote-part contributive à l'équilibre de la section de fonctionnement tient compte de la population des communes. Les sommes dues sont votées avec le budget syndical. La contribution des Communes membres du Syndicat aux dépenses relatives à l'ensemble des compétences, suivant l'article 3 est fixée comme suit :

ALTRIPPE	1.50 %	FOLSCHVILLER	16.00 %	LEYVILLER	1.85 %
ALTVILLER	2.23 %	FREMESTROFF	1.15 %	LIXING les ST AVOLD	2.72 %
BARONVILLE	1.50 %	FREYBOUSE	1.68 %	MACHIEREN	11.08 %
BERIG VINTRANGE	0.87 %	GRENING	0.54 %	MAXSTADT	1.27 %
BIDING	1.24 %	GROSTENQUIN	2.28 %	MORHANGE	13.55 %
BISTROFF	1.23 %	GUESSLING HEMERING	3.54 %	PETIT TENQUIN	0.93 %
BOUSTROFF	0.59 %	HARPRICH	0.68 %	RACRANGE	2.36 %
BRULANGE	0.42 %	HELLIMER	2.23 %	SUISSE	0.40 %
DESTRY	0.34 %	LACHAMBRE	3.31 %	VAHL EBERSING	2.04 %
DIFFEMBACH les HELLIMER	1.47 %	LANDROFF	1.07 %	VALLERANGE	0.82 %
EINCHVILLE	0.85 %	LANING	2.27 %	VALMONT	12.56 %
ERSTROFF	0.79 %	LELLING	1.87 %	VILLER	0.77 %

Article 7 – Retrait d'une commune

Conformément à l'article L 5212.28 du code général des collectivités territoriales, une commune ne peut se retirer du Syndicat que si elle a le consentement du comité. Celui-ci fixe alors en commun accord avec le conseil municipal intéressé, les conditions auxquelles s'opère le retrait.

Article 8 – Dispositions particulières

Les présents statuts annulent et remplacent ceux adoptés par le Comité Syndical dans sa séance du 23 octobre 2018 et seront annexés aux délibérations des Conseils Municipaux ayant décidé leur adoption.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 14-2019 – ADHESION SANS COTISATION AU CAUE

Le Conseil Municipal décide

D'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,

• de mandater Monsieur Alain KONIECZNY, Maire, pour représenter la Commune avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- 0,16 €/habitant avec un minimum de contribution de 90 € pour les communes
- 0,05 €/habitant avec un minimum de contribution de 90 € pour les EPCI

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC,

aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 AVRIL 2019

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin - RICHERT Rosetta – BAURIERES Martine
BAURIERES Martine arrive au point 8

GOUTH Laurent quitte la réunion au point 8 sans signer

Absents excusés : FRANCHINI Jean-Luc – KLEIN Christophe

Absent excusé avec procuration :

M. FRANCHINI Jean-Luc qui donne procuration à M. SCHMITT Laurent

N° 15-2019 – MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION DE RETRAITEE

Nous, élus de la commune d'Altrippe dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- la hausse de 25% du montant de la contribution sociale généralisée pour des millions de retraités,

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

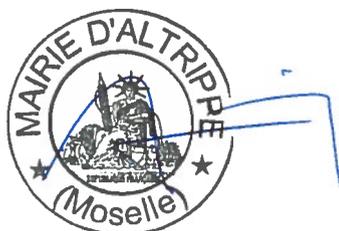
VOTES : 9 POUR : 9 voix (dont 1 procuration) CONTRE : 0 voix ABSTENTION : 0 voix

Pour extrait conforme
Altrippe, le 23 avril 2019
Le Maire
KONIECZNY Alain

Sous-Préfecture de
Forbach-Boulay-Moselle

24 AVR. 2019

COURRIER ARRIVÉ



Notifié – Publié
Le 23.04.2019
Transmis à la S.P.
Le 23.04.2019